

BULLETIN D'OFFRE AUBRAC AUTUMN SALE:

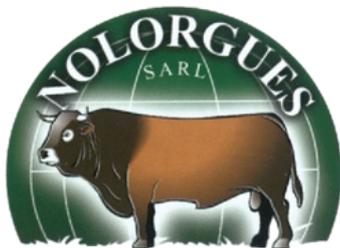
Bulletin à renvoyer avant le 03/11/2023 à francois.nolorgues@wanadoo.fr

SOCIETE	
NOM PRENOM	
ADRESSE	
PORTABLE	
E-MAIL	
N° CHEPTEL	

	Numéro de lot:	Nom de l'animal:	Prix proposé € :
CHOIX 1 :			
CHOIX 2 :			
CHOIX 3 :			
CHOIX 4 :			
CHOIX 5 :			
CHOIX 6 :			

Date:

SIGNATURE:



CONDITION DE VENTE AUBRAC AUTUMN SALE:

CONDITIONS DE VENTE :

Certificats généalogiques : tous les animaux seront accompagnés de leur certificat généalogique.

Le montant des frais de transports, sanitaires supplémentaires aux conditions décrites ci-dessous et frais d'assurance seront facturés en supplément.

Commission : Pour les acheteurs français, une commission de 6% sera appliquée sur le montant de l'enchère. Pour les acheteurs étrangers, une commission de 8% sera appliquée sur le montant de l'enchère.

Paiement : tous les animaux ne seront livrés qu'après paiement complet. Les prix s'entendent départ de l'exploitation.

Assurance : Il est fortement recommandé de souscrire une assurance couvrant le transport, la fertilité et l'impotence accidentelle et fonctionnelle.

Transport : SARL NOLORGUES peut organiser le transport.

SANITAIRE:

Les animaux devront avoir des résultats négatifs aux analyses suivantes : IBR, BVD (virologie), Paratuberculose (Elisa) et Besnoitiose. En plus, ils proviennent d'élevages réputés indemnes des maladies ci-dessus. Recherche ADN, gene bull dog et gène MH pour les taureaux. Tous les animaux à la vente sont vaccinés contre la FCO.

DROIT ET OBLIGATION DU VENDEUR:

Les animaux présentés à la vente par la SARL NOLORGUES sont sous la responsabilité exclusive des éleveurs et sont vendus avec les garanties ordinaires de droit.

En cas de réclamation de l'acheteur, le vendeur accepte de soumettre l'examen du différent à la SARL NOLORGUES et de s'en remettre à ses conclusions. Les animaux étant vendus en tant que reproducteurs, tout animal ne satisfaisant pas à sa fonction de géniteur en monte naturelle devra être repris par l'éleveur vendeur aux conditions stipulées dans les conclusions de la SARL NOLORGUES.

RESPONSABILITE DE LA SARL NOLORGUES:

La SARL NOLORGUES ne pourra être tenu responsable d'une quelconque défaillance ou défaut de déclaration des vendeurs et/ou acquéreurs vis à vis des animaux mis en vente ou des informations publiées dans le catalogue de vente. A ce titre, l'acheteur et/ou le vendeur renonce expressément à tout recours envers SARL NOLORGUES pour obtenir réparation des préjudices résultant de tout vice caché qui trouverait son origine dans un défaut de déclaration de l'éleveur propriétaire et/ou des conséquences pouvant résulter d'une maladie ou d'un défaut constaté postérieurement à la vente et qui n'aurait pu être détecté par les moyens mis en place à travers le plan de prévention sanitaire de la vente.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le ou les animaux resteront propriété du vendeur jusqu'à complet paiement du prix et cela quelles que soient les modifications physiologiques ou les transformations subies par ces animaux. L'acheteur ne pourra revendre les animaux non payés à des tiers sans avoir préalablement averti le vendeur et avoir obtenu son accord express et écrit